SYNDICAT DES PRODUCTEURS ACÉRICOLES
DU BAS-SAINT-LAURENT – GASPÉSIE

Opinions et préoccupations en regard de la Consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent

- 9 MAI 2013 -

Table des matières

1. *L'acériculture en chiffres* 3

2. *Introduction* 4

3. *Méthodologie utilisée pour alimenter notre réflexion* 5

4. *Proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent* 6

5. *Territoires proposés situés dans les MRC du Kamouraska, du Témiscouata et de Matane* 7

   5.1 *Le Lac de l'Est – Kamouraska* 7
   5.2 *La Rivière Noire (partie du territoire alternatif proposé)* 9
   5.3 *Territoire d'intérêt – Rivière Cap-Chat* 11

6. *Conclusion* 13

1. L'acériculture en chiffres

- Le Québec est le premier producteur mondial de sirop d'érable. Il est responsable de 97 % des exportations canadiennes dans 52 pays. Les marchés internationaux augmentent de 5 à 6 % par année;
- Après Chaudière-Appalaches, le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie est la deuxième région de production en volume de sirop d'érable. Avec 9 % des entreprises du Québec, la région produit autour de 25 % du sirop d'érable québécois;
- 1 % du PIB régional, soit 48 M$, provient du secteur acéricole pour 675 emplois équivalent temps plein. En période de production, elle génère 2 000 emplois temporaires;
- La production biologique de sirop d'érable de la région représente 32 % de la production québécoise;
- Notre production repose sur environ 9 M d'entailles et environ 5,5 M d'entailles sont exploitées dans les seules MRC du Témiscouata et du Kamouraska;
- Les MRC du KRTB regroupent 88 % des entreprises acéricoles de notre région;
- Un (1) producteur sur deux (2) exploite une érablière en terres publiques;
- 49 % des entailles sont en terres publiques pour environ la moitié de tous les hectares exploités en acériculture;
- Seulement 2 régions au Québec (Bas-Saint-Laurent - Gaspésie et Outaouais-Laurentides) ont un potentiel de développement important en acériculture sur terres publiques. C'est là que se retrouve la plus grande capacité du Québec à poursuivre son développement et à demeurer leader mondial;
- C'est dans la région que l'on retrouve le plus grand nombre de grandes érablières du Québec;
- Contrairement aux autres régions du Québec, la forte majorité des producteurs acéricoles sont spécialisés dans cette production agricole unique. S'ils exercent une autre production, ils sont majoritairement des producteurs forestiers;

Finalement, notre région acéricole sait démontrer de façon convaincante son engagement dans le développement durable de cette production. « *Les peuplements d'érables en terres publiques devraient être rigoureusement identifiés et protégés pour l'acériculture* ». Pour notre région, c'est une économie forte et durable.

2. Introduction

De manière générale, nous sommes en accord sur la création d'aires protégées au Québec et au Bas-Saint-Laurent. Celles-ci garantiront aux générations présentes et futures la protection de certains milieux naturels représentatifs et l'assurance du maintien d'une diversité biologique. Les choix qui seront faits suite à cette consultation sont primordiaux pour l'économie locale, régionale et acéricole. Il faut donc appréhender ces effets à court, moyen et long terme.

Pour une région comme la nôtre, l'impact sur l'économie forestière de la création des aires protégées en terres publiques est majeur, il faut le reconnaître. Les populations qui n'habitent pas sur le bord du fleuve et qui ont une culture forestière sont à risques de voir leur économie et leur survie locale menacées et disparaître à plus ou moins long terme. Il faut se rappeler que l'acériculture en terres publiques a été ouverte à l'exploitation acéricole afin d'assurer la vitalité à court, moyen et long terme de plusieurs de ces municipalités. L'exploitation acéricole est une exploitation durable qui s'étend sur plusieurs décennies.

Certaines propositions de territoires d'intérêt ont un impact socioéconomique majeur sur l'exploitation acéricole et, dans ce contexte, nous ne pouvons recommander, tel que proposé, certains de ces territoires ou parties de territoires pour des fins d'aires protégées. Là où il y a une concentration d'activités acéricoles importantes dans une portion de territoire, il serait plus logique et plus simple de s'en écarter.

Dans cette optique, une région comme la nôtre où les ressources forestières sont omniprésentes, la récolte et la transformation de l'eau d'érable à des fins commerciales est une activité économique très très importante pour la survie de plusieurs municipalités dévitalisées où l'exploitation acéricole représente la seule activité économique pour faire vivre la population et les familles qui y habitent. Avec la crise forestière, l'exploitation acéricole demeure souvent la seule activité de ces municipalités. À titre d'exemple, la municipalité de Saint-Athanase compte environ 350 habitants; l'acériculture rapporte autour de 5 M$ par année. Les municipalités de Biencourt, Lejeune et Auclair sont d'autres municipalités dans la même situation.

Il faut tenir compte que le réchauffement climatique à moyen et long terme favorisera notre région au détriment d'autres régions du Québec qui elles verront leur production baisser grandement. C'est là que seront nécessaires nos peuplements régionaux, tant pour la production mondiale de sirop d'érable que pour l'économie de notre région. Il faut se rappeler que nous sommes la deuxième région de production en volume de sirop d'érable et un producteur sur deux exploite une érablière en terres publiques.

3. Méthodologie utilisée pour alimenter notre réflexion

Afin de nous éclairer dans cette consultation, nous avons donné un mandat à la Société d'exploitation des ressources de la Neigette[1] (SERN) afin d'identifier pour chacune des aires protégées proposées :

- Le potentiel acéricole **Sous bail** donc les érablières déjà exploitées;
- Le potentiel **En réserve MRN** soit les érablières réservées et inventoriées à l'intérieur de l'aire protégée;
- Le **Potentiel 4e** signifie le potentiel acéricole selon la cartographie du 4e décennal non-inventorié à l'intérieur de l'aire protégée;
- Et le **Potentiel 4e EFE** signifie le potentiel acéricole selon la cartographie du 4e décennal non-inventorié situé dans les écosystèmes forestiers exceptionnels ou des réserves écologiques situées à l'intérieure d'un aire protégée (ce potentiel est déjà gelé).

Sur les tableaux qui sont joints au présent document, on y retrouve également, les **Superficies en pourcentage (%)** qu'occupe le potentiel acéricole à l'intérieur de l'aire protégée; les **Superficies (ha)** en nombre d'hectares; le **Nombre d'entailles** potentiel et les Superficies déjà traitées (ha) du potentiel acéricole ayant déjà été traité en éclaircie ou en amélioration à l'intérieur de l'aire protégée. Comme le MRN ne pouvait nous fournir le nombre d'entailles à l'hectare, nous avons utilisé la norme de 265 entailles/ha, chiffre moyen qui ne surévalue pas le potentiel.

Jusqu'à maintenant, l'étude d'impact sur la détermination de contraintes à l'établissement d'aires protégées proposées par le comité d'experts s'est appuyée sur *le nombre d'entailles des érablières sous bail* et *le nombre d'entailles mis en réserve* par le MRN. ***L'ajout du nombre d'entailles du 4e décennal*** amène une information additionnelle qui, juxtaposé au potentiel exploité et mis en réserve, nous donne un tout autre portrait de situation. Pour certaines aires protégées proposées, c'est souvent plus du double de ce qui a été identifié comme impact de la présence de peuplements d'érables.

---

[1] Nous voulons remercier grandement M. Pierre-Luc Roussel, technicien forestier, responsable des opérations en forêt publique de la SERN pour son travail de recherche très précieux pour nous.

Nous remercions également M. Luc Lavoie, conseiller scientifique de la CRÉ, de nous avoir consacré de son temps et fournit l'information nécessaire pour alimenter notre réflexion.

4. Proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent

Pour le Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie, nous avons retenu dans notre analyse des contraintes majeures quant aux choix des territoires du Lac de l'Est, de la Rivière Noire et de la Rivière Cap-Chat.

Dans l'analyse faite par le comité d'experts, le potentiel des peuplements d'érables évalué lors du 4e décennal n'a pas été pris en compte pour tous les sites identifiés, ce qui vient changer complètement les portraits acéricoles réalisés. Comme nous ne connaissons pas encore l'avenir, nous devrions à ce moment exclure ces superficies comme choix d'aires protégées. Notre présentation portera principalement sur les territoires mentionnés au premier paragraphe.

Pour les autres territoires identifiés comme aires protégées proposées, l'impact sur l'acériculture est faible donc nous ne voyons aucun problème à ces choix.

Finalement, dans son analyse coût-bénéfices, le comité d'experts a précisé, en page 26 du document de consultation, que ***le potentiel d'érablières réservées dans les choix proposés pourrait se poursuivre.*** Il va s'en dire que nous devrons, s'il y a lieu, obtenir également ***l'autorisation de faire des chemins et de passer des lignes électriques***, sinon cette possibilité est irréalisable pour l'exploitation. Au surplus, le potentiel du 4e décennal pourrait également faire partie d'érablières réservées par le MRN dans ces sites d'aires protégées et permettre également son développement. À ce moment, il n'y aurait plus aucun problème pour l'acériculture dans ces sites identifiés.

5. Territoires proposés situés dans les MRC Kamouraska, du Témiscouata et de Matane

5.1 Le Lac de l'Est - Kamouraska

D'entrée de jeu, lorsque l'on analyse le tableau suivant, force est de constater que nous sommes profondément en désaccord sur le choix de ce territoire. L'activité acéricole actuelle et potentielle pour cette MRC serait grandement diminuée, les contraintes sont majeures pour l'acériculture.

Dans l'analyse d'impact du comité, nous retrouvons un nombre d'entailles autour de 185 000 entailles, soit environ 800 hectares, et lorsque l'on regarde le potentiel du 4e décennal, nous doublons presque les possibilités d'exploitation, soit 726 hectares additionnelles. L'impact socioéconomique risque donc d'être majeur en acériculture et représente également des contraintes forestières modérées et élevées (sur 38,8 %).

Conséquemment, nous ne supportons pas le choix de ce territoire en aire protégée. Nous suggérons le choix d'une autre portion de territoire où l'on pourrait retrouver les qualités recherchées.

Territoire d'intérêt - Lac de l'Est

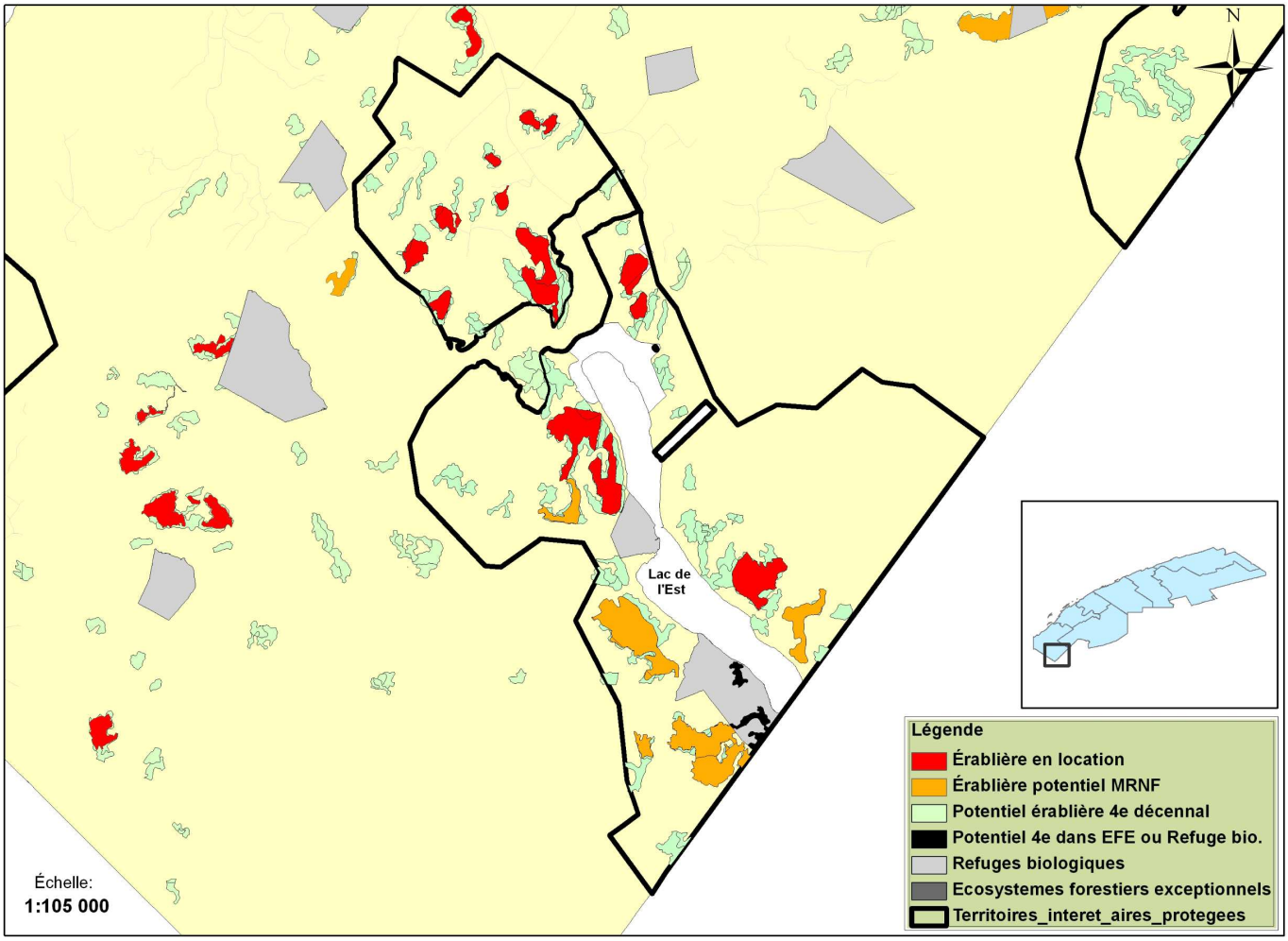

UAF 1152

Lac de l'Est

9633,1 ha

	Superficie (%)	Superficie (ha)	Nb. Entailles	Sup. traitées (ha)
Sous bail	4,7	448,6	103600	
En réserve MRN	3,7	352,8	82300	212,1
Potentiel 4e	7,5	726,8	167164	67,2
Potentiel 4e dans EFE	0,4	34,3	7889	0,7
Total:	**16,2**	**1562,5**	**360953**	**280**

5.2 La Rivière Noire (partie du territoire alternatif proposé)

La Rivière Noire

Lorsque nous analysons ce territoire, force est de constater que la production acéricole limitrophe au secteur identifié est très très importante. Nous avons donc une activité humaine et socioéconomique majeure. Nous reconnaissons qu'un effort a été mis afin d'éviter le plus possible d'englober les érablières en exploitation mais ce n'est pas suffisant.

Dans la partie sud-ouest de ce territoire, nous y retrouvons un fort potentiel de peuplement acéricole au 4e décennal. Par rapport au potentiel déjà en exploitation sur ce site, cela représente quatre (4) fois les possibilités nouvelles en termes de superficie.

Conséquemment, nous suggérons le retrait de ce secteur comme aire protégée ou l'exclusion de la partie sud-ouest de ce secteur où nous retrouvons des érablières en exploitation et un potentiel d'érables dans l'évaluation du 4e décennal.

Territoire d'intérêt - Rivière Noire

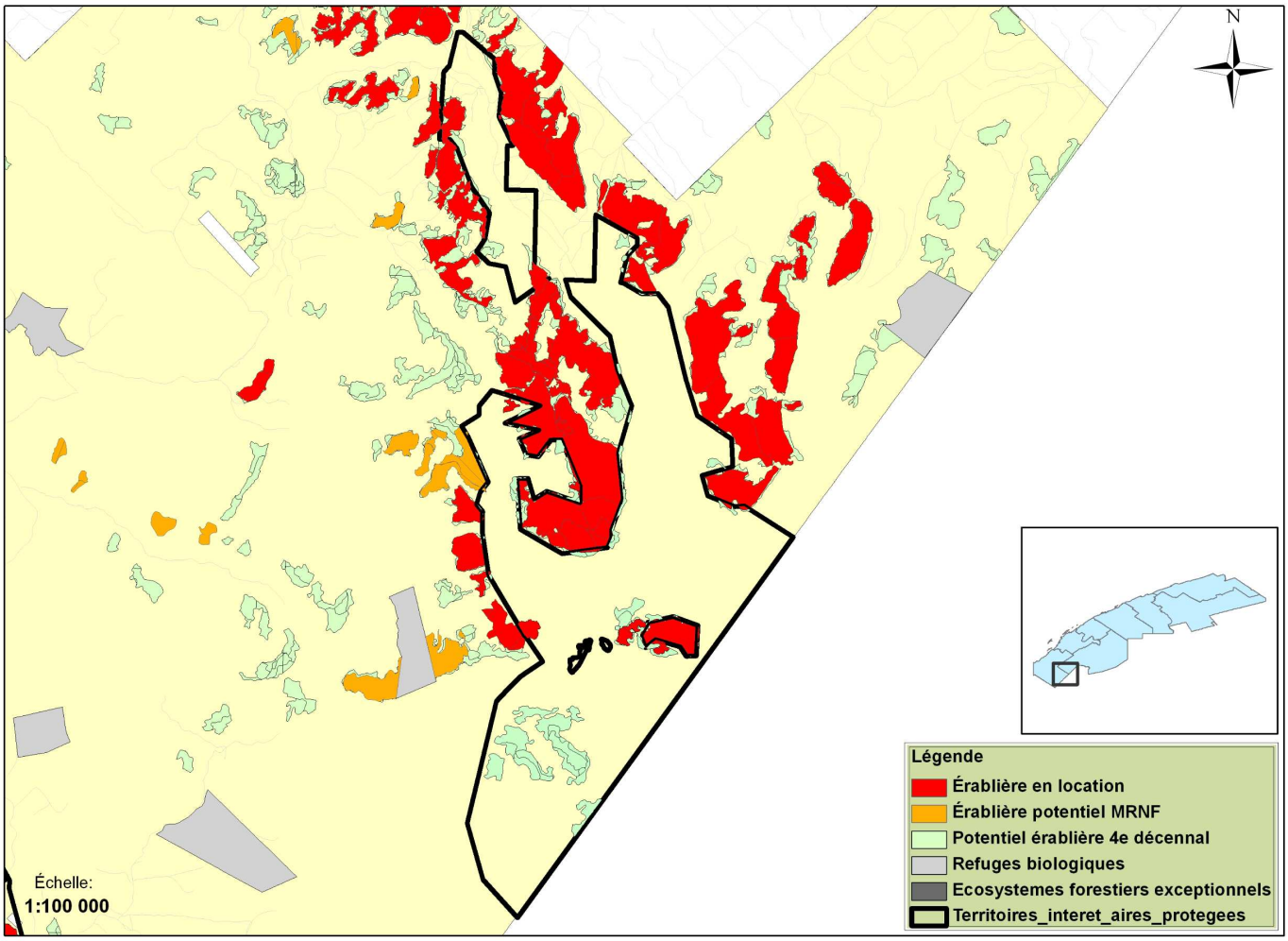

UAF 1152

Rivère Noire

4014,2 ha

	Superficie (%)	Superficie (ha)	Nb. Entailles	Sup. traitées (ha)
Sous bail	1,4	55,5	19679	
En réserve MRN	0,03	1,2	300	0
Potentiel 4e	6,8	271,2	81360	135,5
Potentiel 4e dans EFE	0,0	0	0	0
Total:	**8,2**	**327,9**	**101339**	**135,5**

5.3 Territoire d'intérêt – Rivière Cap-Chat

Quand nous analysons ce territoire, les contraintes sont comparables à celles de la Rivière Noire. Les peuplements réservés et ceux identifiés au 4e décennal amènent une exploitation acéricole à peu près semblable en volume, sauf que ce secteur présente une activité humaine et socioéconomique moins grande. Un chemin déjà existant permettrait l'exploitation de ces érablières au plus grand profit des populations de cet endroit. Dans ce secteur, une activité économique plus grande serait bienvenue *(voir le tableau à la page suivante)*.

Conséquemment, nous suggérons le retrait de ce secteur comme aire protégée ou l'exclusion de la partie ouest de ce secteur où nous retrouvons le peuplement potentiel du 4e décennal ainsi que les peuplements d'érables en exploitation.

Territoire d'intérêt - Rivière Cap-Chat

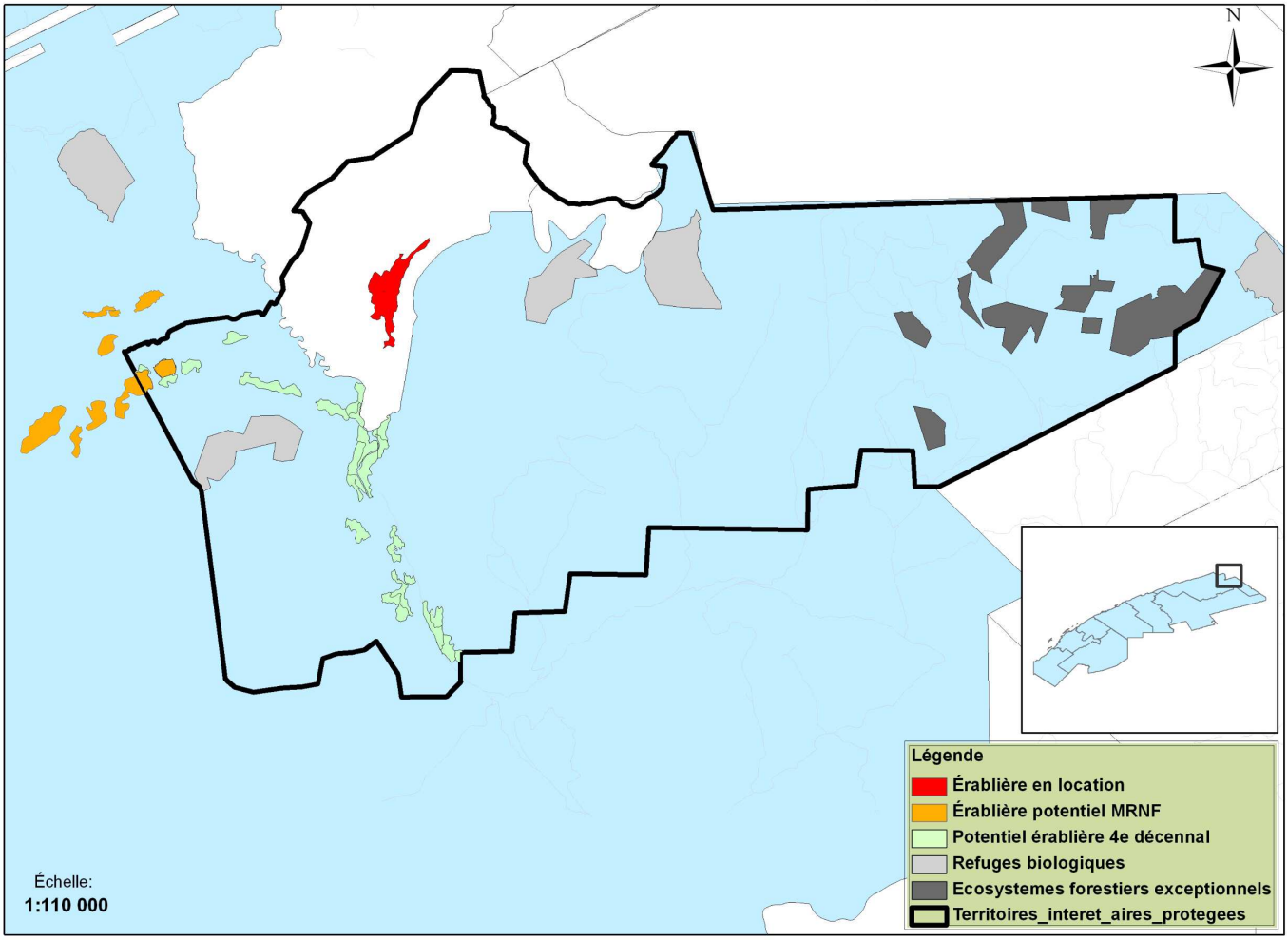

UAF 1254

Rivière Cap-Chat

18760,2 ha

	Superficie (%)	Superficie (ha)	Nb. Entailles	Sup. traitées (ha)
Sous bail	0,5	91,7	28200	
En réserve	0,1	26,4	7000	0
Potentiel 4e	1,5	283	74995	0
Potentiel 4e dans EFE	0,0	0	0	0
Total:	**2,1**	**401,1**	**110195**	**0**

6. Conclusion

Dans ses opinions, le Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie est favorable à l'établissement de plusieurs choix quant aux aires protégées proposées.

Nous excluons les sites du Lac de l'Est et une partie du site alternatif de la Rivière Noire. Ces sites représentent des contraintes majeures car nous y retrouvons une activité humaine et socioéconomique importantes. Des contraintes modérées sont présentes également pour le site de la Rivière Cap-Chat mais l'activité humaine y est moins présente. Nous suggérons également le retrait de ce territoire ou d'une partie de celui-ci. De plus, la création de ces aires protégées aura pour effet de limiter le potentiel de développement de l'industrie acéricole, qui elle contribue au développement socioéconomique des collectivités dans notre région.

Nous pensons qu'actuellement, nous devons être prudents face à ces choix car la survie et le développement des secteurs forestiers ligneux et non ligneux pour notre région sont essentiels (concentration humaine, municipalités fondées sur ces activités, emplois et retombées économiques). On ne peut dire la même chose quant aux impacts pour d'autres utilisateurs de nos ressources en forêt publique.

À moyen et long terme, nous devrons faire d'autres choix pour augmenter les superficies d'aires protégées, ***alors soyons prudents***!

MERCI DE VOTRE ATTENTION!

SYNDICAT DES PRODUCTEURS ACÉRICOLES
DU BAS-SAINT-LAURENT – GASPÉSIE

Opinions et préoccupations en regard de la Consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent

- 9 MAI 2013 -

Table des matières

1. *L'acériculture en chiffres* 3

2. *Introduction* 4

3. *Méthodologie utilisée pour alimenter notre réflexion* 5

4. *Proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent* 6

5. *Territoires proposés situés dans les MRC du Kamouraska, du Témiscouata et de Matane* 7

   5.1 *Le Lac de l'Est – Kamouraska* 7
   5.2 *La Rivière Noire (partie du territoire alternatif proposé)* 9
   5.3 *Territoire d'intérêt – Rivière Cap-Chat* 11

6. *Conclusion* 13

1. L'acériculture en chiffres

- Le Québec est le premier producteur mondial de sirop d'érable. Il est responsable de 97 % des exportations canadiennes dans 52 pays. Les marchés internationaux augmentent de 5 à 6 % par année;
- Après Chaudière-Appalaches, le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie est la deuxième région de production en volume de sirop d'érable. Avec 9 % des entreprises du Québec, la région produit autour de 25 % du sirop d'érable québécois;
- 1 % du PIB régional, soit 48 M$, provient du secteur acéricole pour 675 emplois équivalent temps plein. En période de production, elle génère 2 000 emplois temporaires;
- La production biologique de sirop d'érable de la région représente 32 % de la production québécoise;
- Notre production repose sur environ 9 M d'entailles et environ 5,5 M d'entailles sont exploitées dans les seules MRC du Témiscouata et du Kamouraska;
- Les MRC du KRTB regroupent 88 % des entreprises acéricoles de notre région;
- Un (1) producteur sur deux (2) exploite une érablière en terres publiques;
- 49 % des entailles sont en terres publiques pour environ la moitié de tous les hectares exploités en acériculture;
- Seulement 2 régions au Québec (Bas-Saint-Laurent - Gaspésie et Outaouais-Laurentides) ont un potentiel de développement important en acériculture sur terres publiques. C'est là que se retrouve la plus grande capacité du Québec à poursuivre son développement et à demeurer leader mondial;
- C'est dans la région que l'on retrouve le plus grand nombre de grandes érablières du Québec;
- Contrairement aux autres régions du Québec, la forte majorité des producteurs acéricoles sont spécialisés dans cette production agricole unique. S'ils exercent une autre production, ils sont majoritairement des producteurs forestiers;

Finalement, notre région acéricole sait démontrer de façon convaincante son engagement dans le développement durable de cette production. « *Les peuplements d'érables en terres publiques devraient être rigoureusement identifiés et protégés pour l'acériculture* ». Pour notre région, c'est une économie forte et durable.

2. Introduction

De manière générale, nous sommes en accord sur la création d'aires protégées au Québec et au Bas-Saint-Laurent. Celles-ci garantiront aux générations présentes et futures la protection de certains milieux naturels représentatifs et l'assurance du maintien d'une diversité biologique. Les choix qui seront faits suite à cette consultation sont primordiaux pour l'économie locale, régionale et acéricole. Il faut donc appréhender ces effets à court, moyen et long terme.

Pour une région comme la nôtre, l'impact sur l'économie forestière de la création des aires protégées en terres publiques est majeur, il faut le reconnaître. Les populations qui n'habitent pas sur le bord du fleuve et qui ont une culture forestière sont à risques de voir leur économie et leur survie locale menacées et disparaître à plus ou moins long terme. Il faut se rappeler que l'acériculture en terres publiques a été ouverte à l'exploitation acéricole afin d'assurer la vitalité à court, moyen et long terme de plusieurs de ces municipalités. L'exploitation acéricole est une exploitation durable qui s'étend sur plusieurs décennies.

Certaines propositions de territoires d'intérêt ont un impact socioéconomique majeur sur l'exploitation acéricole et, dans ce contexte, nous ne pouvons recommander, tel que proposé, certains de ces territoires ou parties de territoires pour des fins d'aires protégées. Là où il y a une concentration d'activités acéricoles importantes dans une portion de territoire, il serait plus logique et plus simple de s'en écarter.

Dans cette optique, une région comme la nôtre où les ressources forestières sont omniprésentes, la récolte et la transformation de l'eau d'érable à des fins commerciales est une activité économique très très importante pour la survie de plusieurs municipalités dévitalisées où l'exploitation acéricole représente la seule activité économique pour faire vivre la population et les familles qui y habitent. Avec la crise forestière, l'exploitation acéricole demeure souvent la seule activité de ces municipalités. À titre d'exemple, la municipalité de Saint-Athanase compte environ 350 habitants; l'acériculture rapporte autour de 5 M$ par année. Les municipalités de Biencourt, Lejeune et Auclair sont d'autres municipalités dans la même situation.

Il faut tenir compte que le réchauffement climatique à moyen et long terme favorisera notre région au détriment d'autres régions du Québec qui elles verront leur production baisser grandement. C'est là que seront nécessaires nos peuplements régionaux, tant pour la production mondiale de sirop d'érable que pour l'économie de notre région. Il faut se rappeler que nous sommes la deuxième région de production en volume de sirop d'érable et un producteur sur deux exploite une érablière en terres publiques.

3. Méthodologie utilisée pour alimenter notre réflexion

Afin de nous éclairer dans cette consultation, nous avons donné un mandat à la Société d'exploitation des ressources de la Neigette[1] (SERN) afin d'identifier pour chacune des aires protégées proposées :

- Le potentiel acéricole **Sous bail** donc les érablières déjà exploitées;
- Le potentiel **En réserve MRN** soit les érablières réservées et inventoriées à l'intérieur de l'aire protégée;
- Le **Potentiel 4e** signifie le potentiel acéricole selon la cartographie du 4e décennal non-inventorié à l'intérieur de l'aire protégée;
- Et le **Potentiel 4e EFE** signifie le potentiel acéricole selon la cartographie du 4e décennal non-inventorié situé dans les écosystèmes forestiers exceptionnels ou des réserves écologiques situées à l'intérieure d'un aire protégée (ce potentiel est déjà gelé).

Sur les tableaux qui sont joints au présent document, on y retrouve également, les **Superficies en pourcentage (%)** qu'occupe le potentiel acéricole à l'intérieur de l'aire protégée; les **Superficies (ha)** en nombre d'hectares; le **Nombre d'entailles** potentiel et les Superficies déjà traitées (ha) du potentiel acéricole ayant déjà été traité en éclaircie ou en amélioration à l'intérieur de l'aire protégée. Comme le MRN ne pouvait nous fournir le nombre d'entailles à l'hectare, nous avons utilisé la norme de 265 entailles/ha, chiffre moyen qui ne surévalue pas le potentiel.

Jusqu'à maintenant, l'étude d'impact sur la détermination de contraintes à l'établissement d'aires protégées proposées par le comité d'experts s'est appuyée sur *le nombre d'entailles des érablières sous bail* et *le nombre d'entailles mis en réserve* par le MRN. ***L'ajout du nombre d'entailles du 4e décennal*** amène une information additionnelle qui, juxtaposé au potentiel exploité et mis en réserve, nous donne un tout autre portrait de situation. Pour certaines aires protégées proposées, c'est souvent plus du double de ce qui a été identifié comme impact de la présence de peuplements d'érables.

---

[1] Nous voulons remercier grandement M. Pierre-Luc Roussel, technicien forestier, responsable des opérations en forêt publique de la SERN pour son travail de recherche très précieux pour nous.

Nous remercions également M. Luc Lavoie, conseiller scientifique de la CRÉ, de nous avoir consacré de son temps et fournit l'information nécessaire pour alimenter notre réflexion.

4. Proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent

Pour le Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie, nous avons retenu dans notre analyse des contraintes majeures quant aux choix des territoires du Lac de l'Est, de la Rivière Noire et de la Rivière Cap-Chat.

Dans l'analyse faite par le comité d'experts, le potentiel des peuplements d'érables évalué lors du 4e décennal n'a pas été pris en compte pour tous les sites identifiés, ce qui vient changer complètement les portraits acéricoles réalisés. Comme nous ne connaissons pas encore l'avenir, nous devrions à ce moment exclure ces superficies comme choix d'aires protégées. Notre présentation portera principalement sur les territoires mentionnés au premier paragraphe.

Pour les autres territoires identifiés comme aires protégées proposées, l'impact sur l'acériculture est faible donc nous ne voyons aucun problème à ces choix.

Finalement, dans son analyse coût-bénéfices, le comité d'experts a précisé, en page 26 du document de consultation, que ***le potentiel d'érablières réservées dans les choix proposés pourrait se poursuivre.*** Il va s'en dire que nous devrons, s'il y a lieu, obtenir également ***l'autorisation de faire des chemins et de passer des lignes électriques***, sinon cette possibilité est irréalisable pour l'exploitation. Au surplus, le potentiel du 4e décennal pourrait également faire partie d'érablières réservées par le MRN dans ces sites d'aires protégées et permettre également son développement. À ce moment, il n'y aurait plus aucun problème pour l'acériculture dans ces sites identifiés.

5. Territoires proposés situés dans les MRC Kamouraska, du Témiscouata et de Matane

5.1 Le Lac de l'Est - Kamouraska

D'entrée de jeu, lorsque l'on analyse le tableau suivant, force est de constater que nous sommes profondément en désaccord sur le choix de ce territoire. L'activité acéricole actuelle et potentielle pour cette MRC serait grandement diminuée, les contraintes sont majeures pour l'acériculture.

Dans l'analyse d'impact du comité, nous retrouvons un nombre d'entailles autour de 185 000 entailles, soit environ 800 hectares, et lorsque l'on regarde le potentiel du 4e décennal, nous doublons presque les possibilités d'exploitation, soit 726 hectares additionnelles. L'impact socioéconomique risque donc d'être majeur en acériculture et représente également des contraintes forestières modérées et élevées (sur 38,8 %).

Conséquemment, nous ne supportons pas le choix de ce territoire en aire protégée. Nous suggérons le choix d'une autre portion de territoire où l'on pourrait retrouver les qualités recherchées.

Territoire d'intérêt - Lac de l'Est

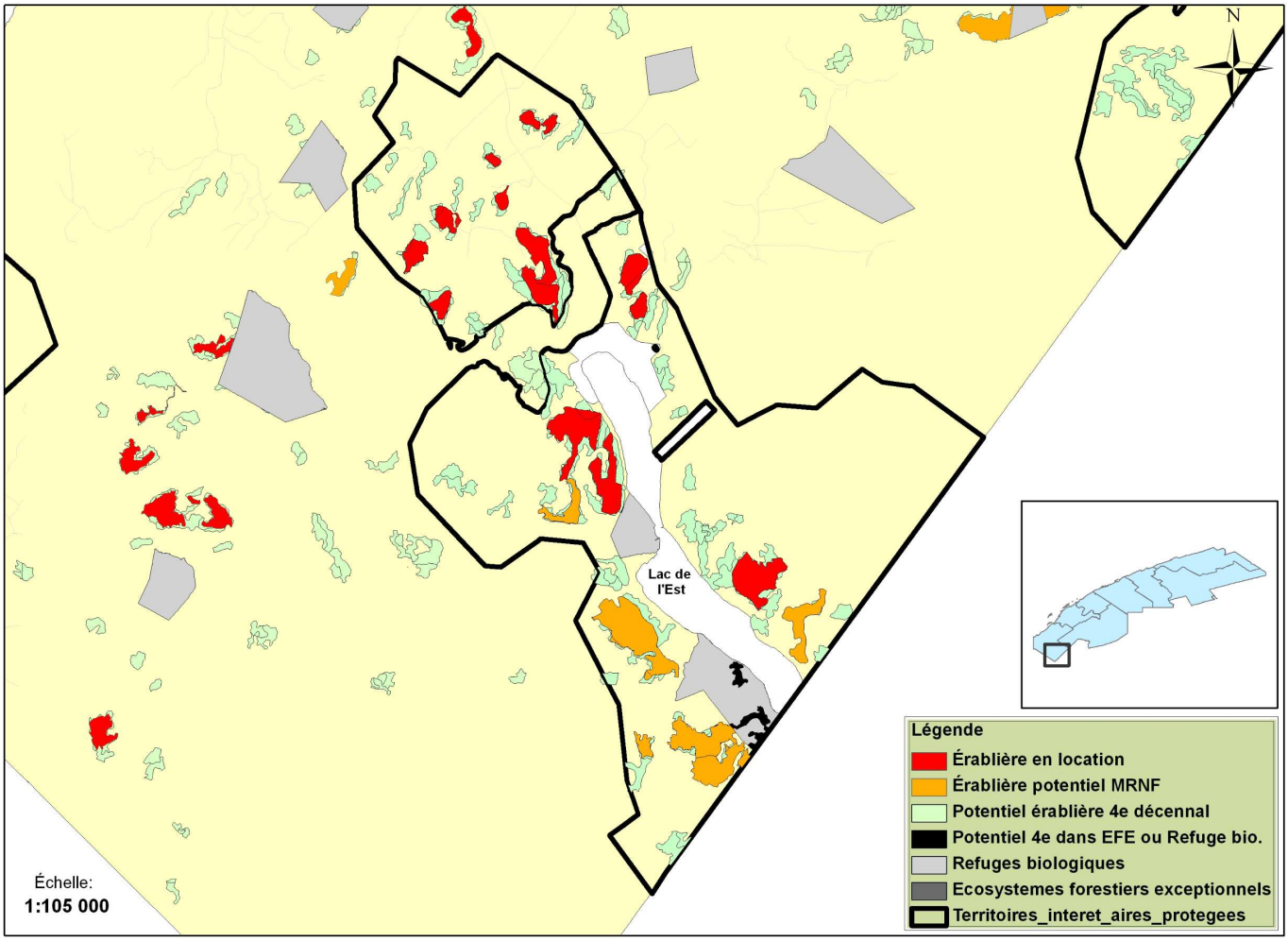

UAF 1152

Lac de l'Est

9633,1 ha

	Superficie (%)	Superficie (ha)	Nb. Entailles	Sup. traitées (ha)
Sous bail	4,7	448,6	103600	
En réserve MRN	3,7	352,8	82300	212,1
Potentiel 4e	7,5	726,8	167164	67,2
Potentiel 4e dans EFE	0,4	34,3	7889	0,7
Total:	**16,2**	**1562,5**	**360953**	**280**

5.2 La Rivière Noire (partie du territoire alternatif proposé)

La Rivière Noire

Lorsque nous analysons ce territoire, force est de constater que la production acéricole limitrophe au secteur identifié est très très importante. Nous avons donc une activité humaine et socioéconomique majeure. Nous reconnaissons qu'un effort a été mis afin d'éviter le plus possible d'englober les érablières en exploitation mais ce n'est pas suffisant.

Dans la partie sud-ouest de ce territoire, nous y retrouvons un fort potentiel de peuplement acéricole au 4e décennal. Par rapport au potentiel déjà en exploitation sur ce site, cela représente quatre (4) fois les possibilités nouvelles en termes de superficie.

Conséquemment, nous suggérons le retrait de ce secteur comme aire protégée ou l'exclusion de la partie sud-ouest de ce secteur où nous retrouvons des érablières en exploitation et un potentiel d'érables dans l'évaluation du 4e décennal.

Territoire d'intérêt - Rivière Noire

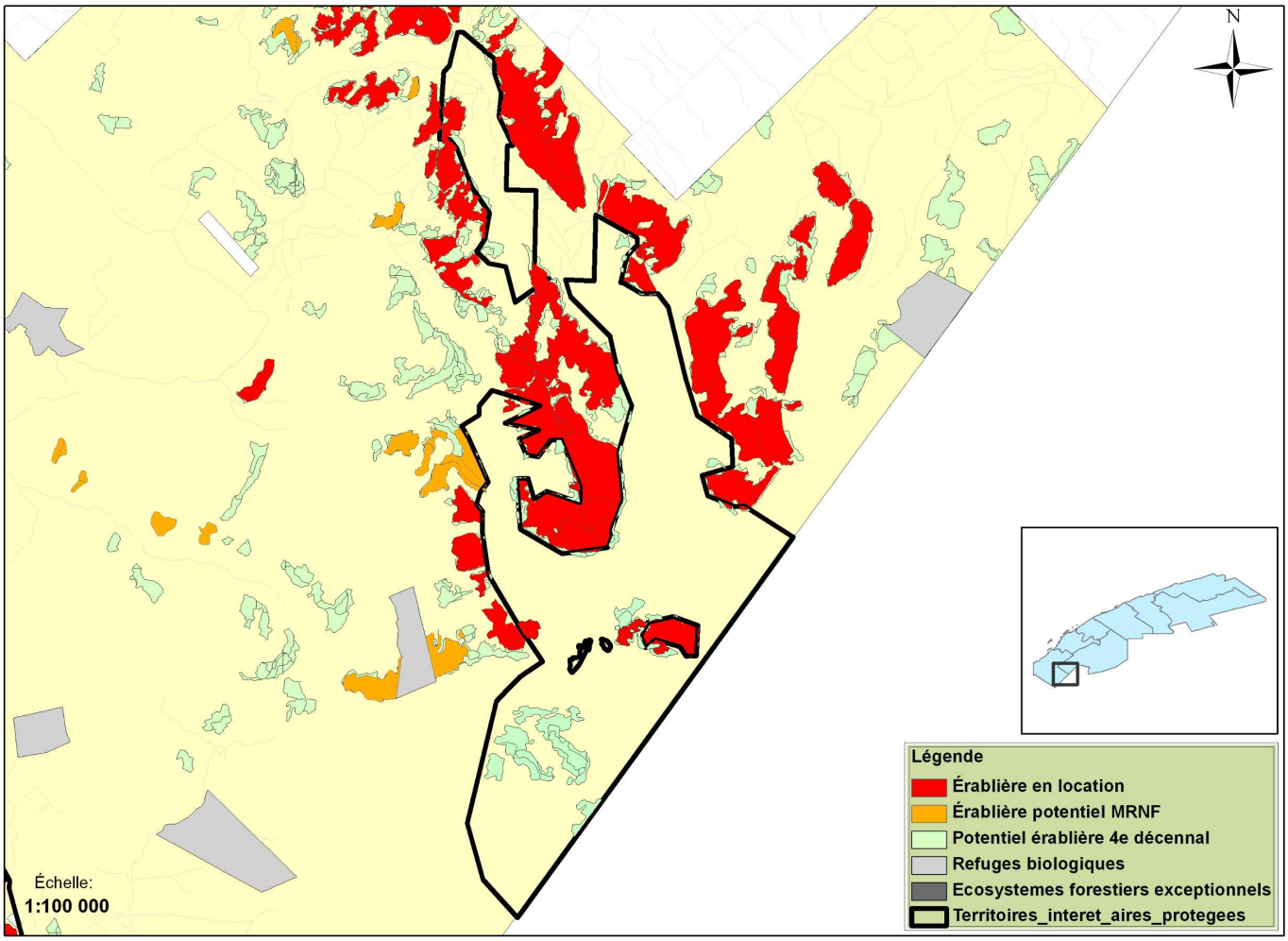

UAF 1152

Rivère Noire

4014,2 ha

	Superficie (%)	Superficie (ha)	Nb. Entailles	Sup. traitées (ha)
Sous bail	1,4	55,5	19679	
En réserve MRN	0,03	1,2	300	0
Potentiel 4e	6,8	271,2	81360	135,5
Potentiel 4e dans EFE	0,0	0	0	0
Total:	**8,2**	**327,9**	**101339**	**135,5**

5.3 Territoire d'intérêt – Rivière Cap-Chat

Quand nous analysons ce territoire, les contraintes sont comparables à celles de la Rivière Noire. Les peuplements réservés et ceux identifiés au 4e décennal amènent une exploitation acéricole à peu près semblable en volume, sauf que ce secteur présente une activité humaine et socioéconomique moins grande. Un chemin déjà existant permettrait l'exploitation de ces érablières au plus grand profit des populations de cet endroit. Dans ce secteur, une activité économique plus grande serait bienvenue *(voir le tableau à la page suivante)*.

Conséquemment, nous suggérons le retrait de ce secteur comme aire protégée ou l'exclusion de la partie ouest de ce secteur où nous retrouvons le peuplement potentiel du 4e décennal ainsi que les peuplements d'érables en exploitation.

Territoire d'intérêt - Rivière Cap-Chat

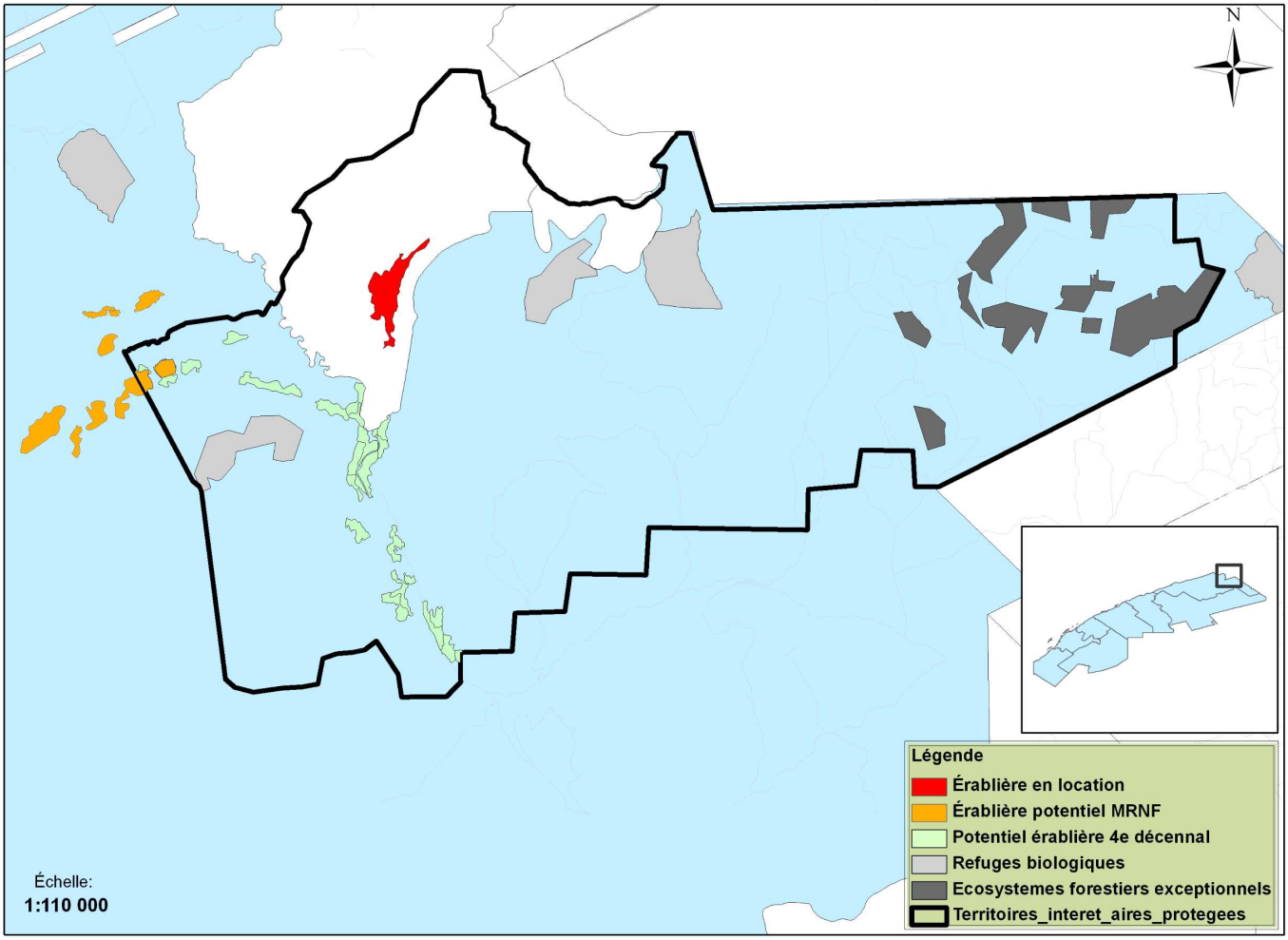

UAF 1254

Rivière Cap-Chat

18760,2 ha

	Superficie (%)	Superficie (ha)	Nb. Entailles	Sup. traitées (ha)
Sous bail	0,5	91,7	28200	
En réserve	0,1	26,4	7000	0
Potentiel 4e	1,5	283	74995	0
Potentiel 4e dans EFE	0,0	0	0	0
Total:	**2,1**	**401,1**	**110195**	**0**

6. Conclusion

Dans ses opinions, le Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie est favorable à l'établissement de plusieurs choix quant aux aires protégées proposées.

Nous excluons les sites du Lac de l'Est et une partie du site alternatif de la Rivière Noire. Ces sites représentent des contraintes majeures car nous y retrouvons une activité humaine et socioéconomique importantes. Des contraintes modérées sont présentes également pour le site de la Rivière Cap-Chat mais l'activité humaine y est moins présente. Nous suggérons également le retrait de ce territoire ou d'une partie de celui-ci. De plus, la création de ces aires protégées aura pour effet de limiter le potentiel de développement de l'industrie acéricole, qui elle contribue au développement socioéconomique des collectivités dans notre région.

Nous pensons qu'actuellement, nous devons être prudents face à ces choix car la survie et le développement des secteurs forestiers ligneux et non ligneux pour notre région sont essentiels (concentration humaine, municipalités fondées sur ces activités, emplois et retombées économiques). On ne peut dire la même chose quant aux impacts pour d'autres utilisateurs de nos ressources en forêt publique.

À moyen et long terme, nous devrons faire d'autres choix pour augmenter les superficies d'aires protégées, ***alors soyons prudents***!

MERCI DE VOTRE ATTENTION!

SYNDICAT DES PRODUCTEURS ACÉRICOLES
DU BAS-SAINT-LAURENT – GASPÉSIE

Opinions et préoccupations en regard de la Consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent

- 9 MAI 2013 -

Table des matières

1. *L'acériculture en chiffres* 3

2. *Introduction* 4

3. *Méthodologie utilisée pour alimenter notre réflexion* 5

4. *Proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent* 6

5. *Territoires proposés situés dans les MRC du Kamouraska, du Témiscouata et de Matane* 7

   5.1 *Le Lac de l'Est – Kamouraska* 7
   5.2 *La Rivière Noire (partie du territoire alternatif proposé)* 9
   5.3 *Territoire d'intérêt – Rivière Cap-Chat* 11

6. *Conclusion* 13

1. L'acériculture en chiffres

- Le Québec est le premier producteur mondial de sirop d'érable. Il est responsable de 97 % des exportations canadiennes dans 52 pays. Les marchés internationaux augmentent de 5 à 6 % par année;
- Après Chaudière-Appalaches, le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie est la deuxième région de production en volume de sirop d'érable. Avec 9 % des entreprises du Québec, la région produit autour de 25 % du sirop d'érable québécois;
- 1 % du PIB régional, soit 48 M$, provient du secteur acéricole pour 675 emplois équivalent temps plein. En période de production, elle génère 2 000 emplois temporaires;
- La production biologique de sirop d'érable de la région représente 32 % de la production québécoise;
- Notre production repose sur environ 9 M d'entailles et environ 5,5 M d'entailles sont exploitées dans les seules MRC du Témiscouata et du Kamouraska;
- Les MRC du KRTB regroupent 88 % des entreprises acéricoles de notre région;
- Un (1) producteur sur deux (2) exploite une érablière en terres publiques;
- 49 % des entailles sont en terres publiques pour environ la moitié de tous les hectares exploités en acériculture;
- Seulement 2 régions au Québec (Bas-Saint-Laurent - Gaspésie et Outaouais-Laurentides) ont un potentiel de développement important en acériculture sur terres publiques. C'est là que se retrouve la plus grande capacité du Québec à poursuivre son développement et à demeurer leader mondial;
- C'est dans la région que l'on retrouve le plus grand nombre de grandes érablières du Québec;
- Contrairement aux autres régions du Québec, la forte majorité des producteurs acéricoles sont spécialisés dans cette production agricole unique. S'ils exercent une autre production, ils sont majoritairement des producteurs forestiers;

Finalement, notre région acéricole sait démontrer de façon convaincante son engagement dans le développement durable de cette production. « *Les peuplements d'érables en terres publiques devraient être rigoureusement identifiés et protégés pour l'acériculture* ». Pour notre région, c'est une économie forte et durable.

2. Introduction

De manière générale, nous sommes en accord sur la création d'aires protégées au Québec et au Bas-Saint-Laurent. Celles-ci garantiront aux générations présentes et futures la protection de certains milieux naturels représentatifs et l'assurance du maintien d'une diversité biologique. Les choix qui seront faits suite à cette consultation sont primordiaux pour l'économie locale, régionale et acéricole. Il faut donc appréhender ces effets à court, moyen et long terme.

Pour une région comme la nôtre, l'impact sur l'économie forestière de la création des aires protégées en terres publiques est majeur, il faut le reconnaître. Les populations qui n'habitent pas sur le bord du fleuve et qui ont une culture forestière sont à risques de voir leur économie et leur survie locale menacées et disparaître à plus ou moins long terme. Il faut se rappeler que l'acériculture en terres publiques a été ouverte à l'exploitation acéricole afin d'assurer la vitalité à court, moyen et long terme de plusieurs de ces municipalités. L'exploitation acéricole est une exploitation durable qui s'étend sur plusieurs décennies.

Certaines propositions de territoires d'intérêt ont un impact socioéconomique majeur sur l'exploitation acéricole et, dans ce contexte, nous ne pouvons recommander, tel que proposé, certains de ces territoires ou parties de territoires pour des fins d'aires protégées. Là où il y a une concentration d'activités acéricoles importantes dans une portion de territoire, il serait plus logique et plus simple de s'en écarter.

Dans cette optique, une région comme la nôtre où les ressources forestières sont omniprésentes, la récolte et la transformation de l'eau d'érable à des fins commerciales est une activité économique très très importante pour la survie de plusieurs municipalités dévitalisées où l'exploitation acéricole représente la seule activité économique pour faire vivre la population et les familles qui y habitent. Avec la crise forestière, l'exploitation acéricole demeure souvent la seule activité de ces municipalités. À titre d'exemple, la municipalité de Saint-Athanase compte environ 350 habitants; l'acériculture rapporte autour de 5 M$ par année. Les municipalités de Biencourt, Lejeune et Auclair sont d'autres municipalités dans la même situation.

Il faut tenir compte que le réchauffement climatique à moyen et long terme favorisera notre région au détriment d'autres régions du Québec qui elles verront leur production baisser grandement. C'est là que seront nécessaires nos peuplements régionaux, tant pour la production mondiale de sirop d'érable que pour l'économie de notre région. Il faut se rappeler que nous sommes la deuxième région de production en volume de sirop d'érable et un producteur sur deux exploite une érablière en terres publiques.

3. Méthodologie utilisée pour alimenter notre réflexion

Afin de nous éclairer dans cette consultation, nous avons donné un mandat à la Société d'exploitation des ressources de la Neigette[1] (SERN) afin d'identifier pour chacune des aires protégées proposées :

- Le potentiel acéricole **Sous bail** donc les érablières déjà exploitées;
- Le potentiel **En réserve MRN** soit les érablières réservées et inventoriées à l'intérieur de l'aire protégée;
- Le **Potentiel 4e** signifie le potentiel acéricole selon la cartographie du 4e décennal non-inventorié à l'intérieur de l'aire protégée;
- Et le **Potentiel 4e EFE** signifie le potentiel acéricole selon la cartographie du 4e décennal non-inventorié situé dans les écosystèmes forestiers exceptionnels ou des réserves écologiques situées à l'intérieure d'un aire protégée (ce potentiel est déjà gelé).

Sur les tableaux qui sont joints au présent document, on y retrouve également, les **Superficies en pourcentage (%)** qu'occupe le potentiel acéricole à l'intérieur de l'aire protégée; les **Superficies (ha)** en nombre d'hectares; le **Nombre d'entailles** potentiel et les Superficies déjà traitées (ha) du potentiel acéricole ayant déjà été traité en éclaircie ou en amélioration à l'intérieur de l'aire protégée. Comme le MRN ne pouvait nous fournir le nombre d'entailles à l'hectare, nous avons utilisé la norme de 265 entailles/ha, chiffre moyen qui ne surévalue pas le potentiel.

Jusqu'à maintenant, l'étude d'impact sur la détermination de contraintes à l'établissement d'aires protégées proposées par le comité d'experts s'est appuyée sur *le nombre d'entailles des érablières sous bail* et *le nombre d'entailles mis en réserve* par le MRN. ***L'ajout du nombre d'entailles du 4e décennal*** amène une information additionnelle qui, juxtaposé au potentiel exploité et mis en réserve, nous donne un tout autre portrait de situation. Pour certaines aires protégées proposées, c'est souvent plus du double de ce qui a été identifié comme impact de la présence de peuplements d'érables.

---

[1] Nous voulons remercier grandement M. Pierre-Luc Roussel, technicien forestier, responsable des opérations en forêt publique de la SERN pour son travail de recherche très précieux pour nous.

Nous remercions également M. Luc Lavoie, conseiller scientifique de la CRÉ, de nous avoir consacré de son temps et fournit l'information nécessaire pour alimenter notre réflexion.

4. Proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent

Pour le Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie, nous avons retenu dans notre analyse des contraintes majeures quant aux choix des territoires du Lac de l'Est, de la Rivière Noire et de la Rivière Cap-Chat.

Dans l'analyse faite par le comité d'experts, le potentiel des peuplements d'érables évalué lors du 4e décennal n'a pas été pris en compte pour tous les sites identifiés, ce qui vient changer complètement les portraits acéricoles réalisés. Comme nous ne connaissons pas encore l'avenir, nous devrions à ce moment exclure ces superficies comme choix d'aires protégées. Notre présentation portera principalement sur les territoires mentionnés au premier paragraphe.

Pour les autres territoires identifiés comme aires protégées proposées, l'impact sur l'acériculture est faible donc nous ne voyons aucun problème à ces choix.

Finalement, dans son analyse coût-bénéfices, le comité d'experts a précisé, en page 26 du document de consultation, que ***le potentiel d'érablières réservées dans les choix proposés pourrait se poursuivre.*** Il va s'en dire que nous devrons, s'il y a lieu, obtenir également ***l'autorisation de faire des chemins et de passer des lignes électriques***, sinon cette possibilité est irréalisable pour l'exploitation. Au surplus, le potentiel du 4e décennal pourrait également faire partie d'érablières réservées par le MRN dans ces sites d'aires protégées et permettre également son développement. À ce moment, il n'y aurait plus aucun problème pour l'acériculture dans ces sites identifiés.

5. Territoires proposés situés dans les MRC Kamouraska, du Témiscouata et de Matane

5.1 Le Lac de l'Est - Kamouraska

D'entrée de jeu, lorsque l'on analyse le tableau suivant, force est de constater que nous sommes profondément en désaccord sur le choix de ce territoire. L'activité acéricole actuelle et potentielle pour cette MRC serait grandement diminuée, les contraintes sont majeures pour l'acériculture.

Dans l'analyse d'impact du comité, nous retrouvons un nombre d'entailles autour de 185 000 entailles, soit environ 800 hectares, et lorsque l'on regarde le potentiel du 4e décennal, nous doublons presque les possibilités d'exploitation, soit 726 hectares additionnelles. L'impact socioéconomique risque donc d'être majeur en acériculture et représente également des contraintes forestières modérées et élevées (sur 38,8 %).

Conséquemment, nous ne supportons pas le choix de ce territoire en aire protégée. Nous suggérons le choix d'une autre portion de territoire où l'on pourrait retrouver les qualités recherchées.

Territoire d'intérêt - Lac de l'Est

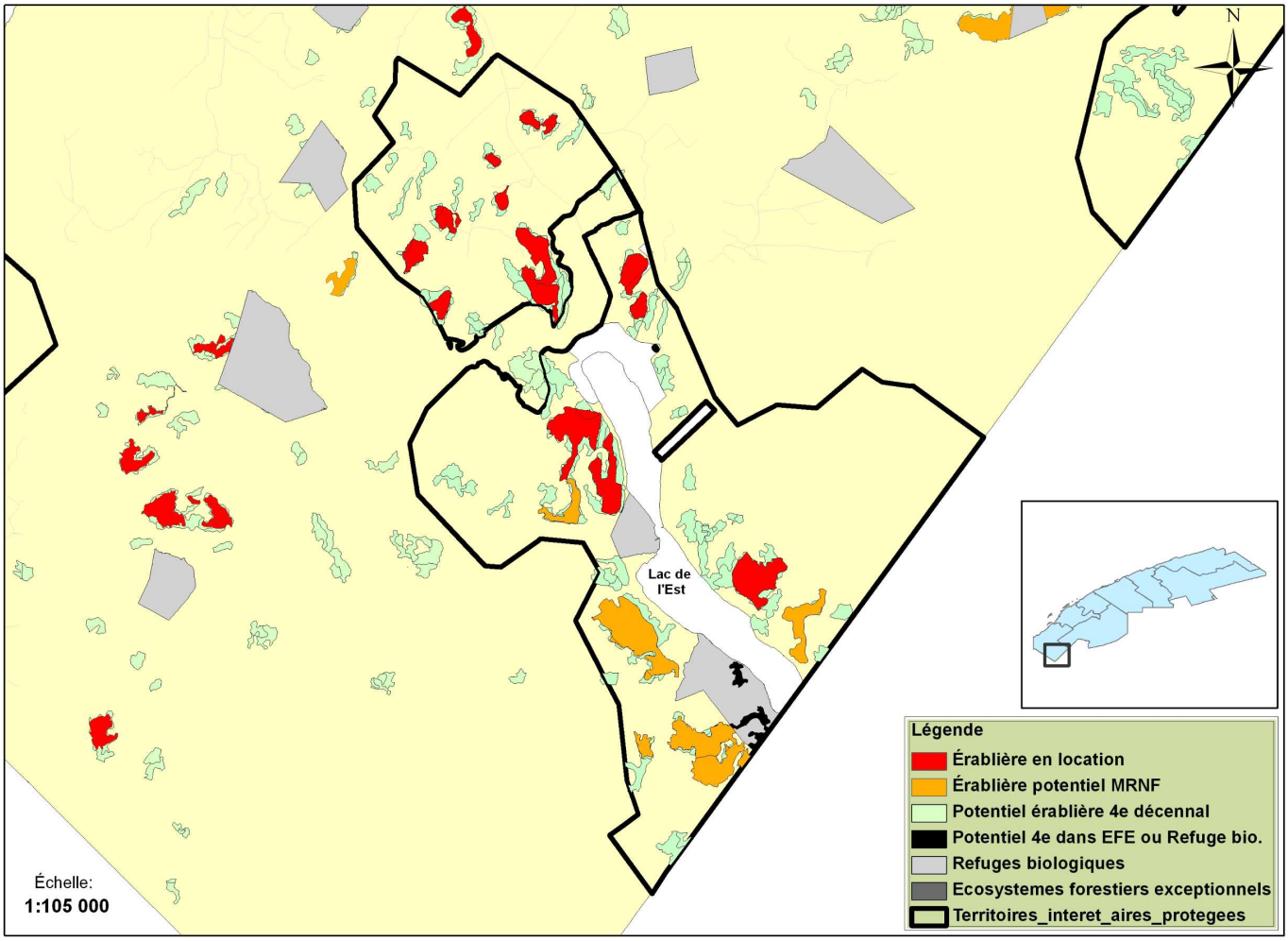

UAF 1152

Lac de l'Est

9633,1 ha

	Superficie (%)	Superficie (ha)	Nb. Entailles	Sup. traitées (ha)
Sous bail	4,7	448,6	103600	
En réserve MRN	3,7	352,8	82300	212,1
Potentiel 4e	7,5	726,8	167164	67,2
Potentiel 4e dans EFE	0,4	34,3	7889	0,7
Total:	**16,2**	**1562,5**	**360953**	**280**

5.2 La Rivière Noire (partie du territoire alternatif proposé)

La Rivière Noire

Lorsque nous analysons ce territoire, force est de constater que la production acéricole limitrophe au secteur identifié est très très importante. Nous avons donc une activité humaine et socioéconomique majeure. Nous reconnaissons qu'un effort a été mis afin d'éviter le plus possible d'englober les érablières en exploitation mais ce n'est pas suffisant.

Dans la partie sud-ouest de ce territoire, nous y retrouvons un fort potentiel de peuplement acéricole au 4e décennal. Par rapport au potentiel déjà en exploitation sur ce site, cela représente quatre (4) fois les possibilités nouvelles en termes de superficie.

Conséquemment, nous suggérons le retrait de ce secteur comme aire protégée ou l'exclusion de la partie sud-ouest de ce secteur où nous retrouvons des érablières en exploitation et un potentiel d'érables dans l'évaluation du 4e décennal.

Territoire d'intérêt - Rivière Noire

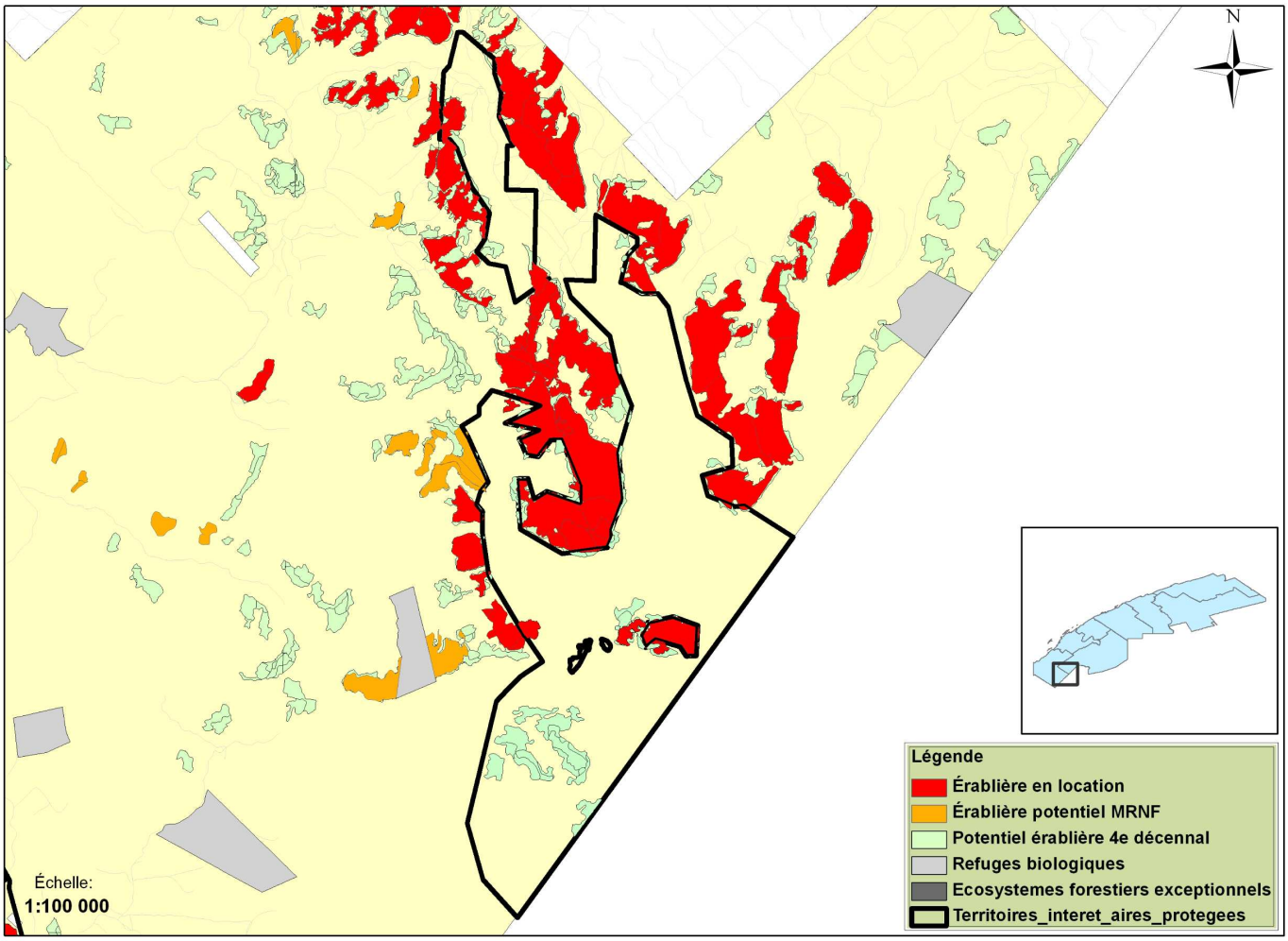

UAF 1152

Rivère Noire

4014,2 ha

	Superficie (%)	Superficie (ha)	Nb. Entailles	Sup. traitées (ha)
Sous bail	1,4	55,5	19679	
En réserve MRN	0,03	1,2	300	0
Potentiel 4e	6,8	271,2	81360	135,5
Potentiel 4e dans EFE	0,0	0	0	0
Total:	**8,2**	**327,9**	**101339**	**135,5**

5.3 Territoire d'intérêt – Rivière Cap-Chat

Quand nous analysons ce territoire, les contraintes sont comparables à celles de la Rivière Noire. Les peuplements réservés et ceux identifiés au 4e décennal amènent une exploitation acéricole à peu près semblable en volume, sauf que ce secteur présente une activité humaine et socioéconomique moins grande. Un chemin déjà existant permettrait l'exploitation de ces érablières au plus grand profit des populations de cet endroit. Dans ce secteur, une activité économique plus grande serait bienvenue *(voir le tableau à la page suivante)*.

Conséquemment, nous suggérons le retrait de ce secteur comme aire protégée ou l'exclusion de la partie ouest de ce secteur où nous retrouvons le peuplement potentiel du 4e décennal ainsi que les peuplements d'érables en exploitation.

Territoire d'intérêt - Rivière Cap-Chat

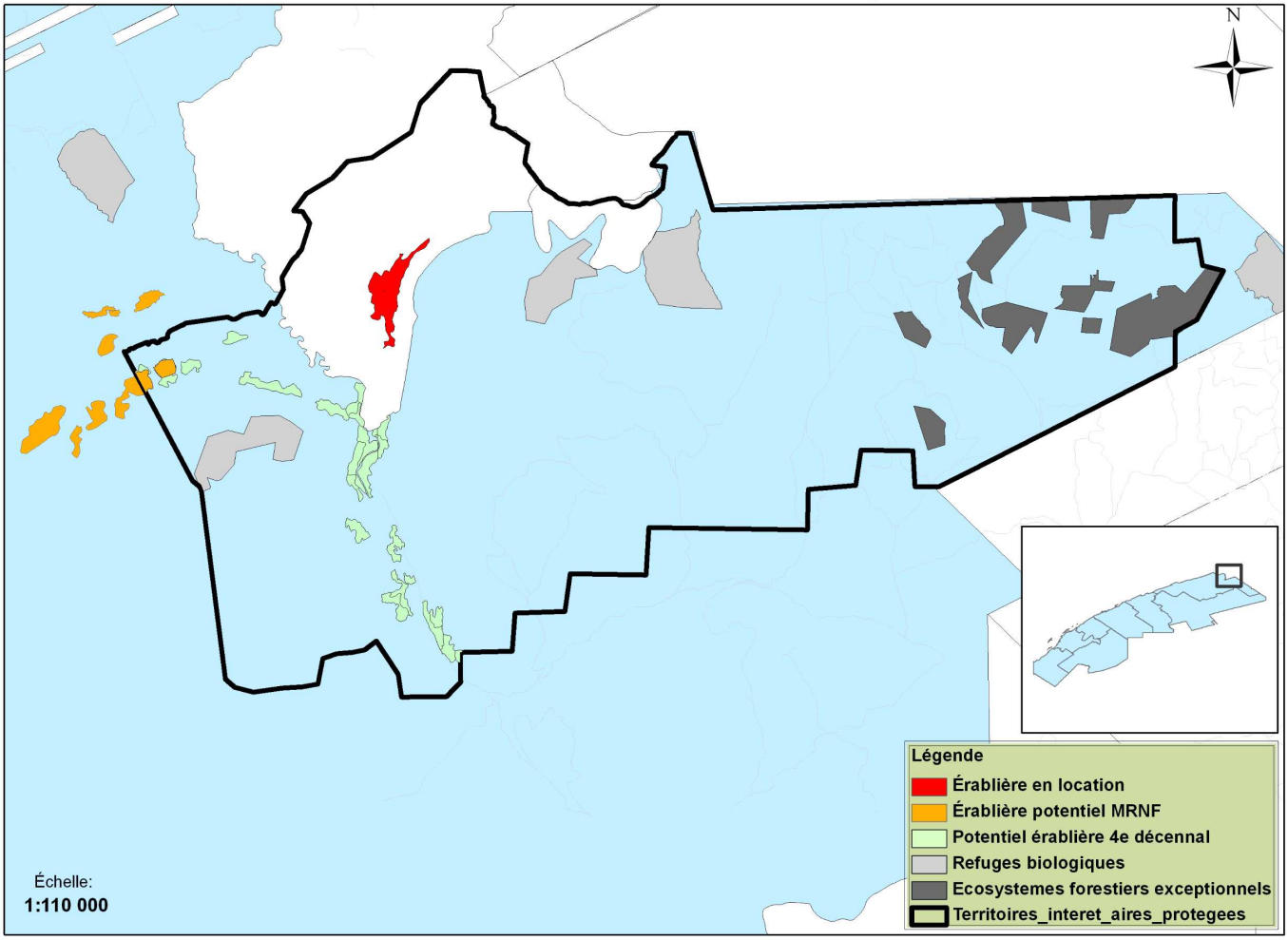

UAF 1254

Rivière Cap-Chat

18760,2 ha

	Superficie (%)	Superficie (ha)	Nb. Entailles	Sup. traitées (ha)
Sous bail	0,5	91,7	28200	
En réserve	0,1	26,4	7000	0
Potentiel 4e	1,5	283	74995	0
Potentiel 4e dans EFE	0,0	0	0	0
Total:	**2,1**	**401,1**	**110195**	**0**

6. Conclusion

Dans ses opinions, le Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie est favorable à l'établissement de plusieurs choix quant aux aires protégées proposées.

Nous excluons les sites du Lac de l'Est et une partie du site alternatif de la Rivière Noire. Ces sites représentent des contraintes majeures car nous y retrouvons une activité humaine et socioéconomique importantes. Des contraintes modérées sont présentes également pour le site de la Rivière Cap-Chat mais l'activité humaine y est moins présente. Nous suggérons également le retrait de ce territoire ou d'une partie de celui-ci. De plus, la création de ces aires protégées aura pour effet de limiter le potentiel de développement de l'industrie acéricole, qui elle contribue au développement socioéconomique des collectivités dans notre région.

Nous pensons qu'actuellement, nous devons être prudents face à ces choix car la survie et le développement des secteurs forestiers ligneux et non ligneux pour notre région sont essentiels (concentration humaine, municipalités fondées sur ces activités, emplois et retombées économiques). On ne peut dire la même chose quant aux impacts pour d'autres utilisateurs de nos ressources en forêt publique.

À moyen et long terme, nous devrons faire d'autres choix pour augmenter les superficies d'aires protégées, ***alors soyons prudents***!

MERCI DE VOTRE ATTENTION!

SYNDICAT DES PRODUCTEURS ACÉRICOLES
DU BAS-SAINT-LAURENT – GASPÉSIE

Opinions et préoccupations en regard de la Consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent

- 9 MAI 2013 -

Table des matières

1. *L'acériculture en chiffres* 3

2. *Introduction* 4

3. *Méthodologie utilisée pour alimenter notre réflexion* 5

4. *Proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent* 6

5. *Territoires proposés situés dans les MRC du Kamouraska, du Témiscouata et de Matane* 7

   5.1 *Le Lac de l'Est – Kamouraska* 7
   5.2 *La Rivière Noire (partie du territoire alternatif proposé)* 9
   5.3 *Territoire d'intérêt – Rivière Cap-Chat* 11

6. *Conclusion* 13

1. L'acériculture en chiffres

- Le Québec est le premier producteur mondial de sirop d'érable. Il est responsable de 97 % des exportations canadiennes dans 52 pays. Les marchés internationaux augmentent de 5 à 6 % par année;
- Après Chaudière-Appalaches, le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie est la deuxième région de production en volume de sirop d'érable. Avec 9 % des entreprises du Québec, la région produit autour de 25 % du sirop d'érable québécois;
- 1 % du PIB régional, soit 48 M$, provient du secteur acéricole pour 675 emplois équivalent temps plein. En période de production, elle génère 2 000 emplois temporaires;
- La production biologique de sirop d'érable de la région représente 32 % de la production québécoise;
- Notre production repose sur environ 9 M d'entailles et environ 5,5 M d'entailles sont exploitées dans les seules MRC du Témiscouata et du Kamouraska;
- Les MRC du KRTB regroupent 88 % des entreprises acéricoles de notre région;
- Un (1) producteur sur deux (2) exploite une érablière en terres publiques;
- 49 % des entailles sont en terres publiques pour environ la moitié de tous les hectares exploités en acériculture;
- Seulement 2 régions au Québec (Bas-Saint-Laurent - Gaspésie et Outaouais-Laurentides) ont un potentiel de développement important en acériculture sur terres publiques. C'est là que se retrouve la plus grande capacité du Québec à poursuivre son développement et à demeurer leader mondial;
- C'est dans la région que l'on retrouve le plus grand nombre de grandes érablières du Québec;
- Contrairement aux autres régions du Québec, la forte majorité des producteurs acéricoles sont spécialisés dans cette production agricole unique. S'ils exercent une autre production, ils sont majoritairement des producteurs forestiers;

Finalement, notre région acéricole sait démontrer de façon convaincante son engagement dans le développement durable de cette production. « *Les peuplements d'érables en terres publiques devraient être rigoureusement identifiés et protégés pour l'acériculture* ». Pour notre région, c'est une économie forte et durable.

2. Introduction

De manière générale, nous sommes en accord sur la création d'aires protégées au Québec et au Bas-Saint-Laurent. Celles-ci garantiront aux générations présentes et futures la protection de certains milieux naturels représentatifs et l'assurance du maintien d'une diversité biologique. Les choix qui seront faits suite à cette consultation sont primordiaux pour l'économie locale, régionale et acéricole. Il faut donc appréhender ces effets à court, moyen et long terme.

Pour une région comme la nôtre, l'impact sur l'économie forestière de la création des aires protégées en terres publiques est majeur, il faut le reconnaître. Les populations qui n'habitent pas sur le bord du fleuve et qui ont une culture forestière sont à risques de voir leur économie et leur survie locale menacées et disparaître à plus ou moins long terme. Il faut se rappeler que l'acériculture en terres publiques a été ouverte à l'exploitation acéricole afin d'assurer la vitalité à court, moyen et long terme de plusieurs de ces municipalités. L'exploitation acéricole est une exploitation durable qui s'étend sur plusieurs décennies.

Certaines propositions de territoires d'intérêt ont un impact socioéconomique majeur sur l'exploitation acéricole et, dans ce contexte, nous ne pouvons recommander, tel que proposé, certains de ces territoires ou parties de territoires pour des fins d'aires protégées. Là où il y a une concentration d'activités acéricoles importantes dans une portion de territoire, il serait plus logique et plus simple de s'en écarter.

Dans cette optique, une région comme la nôtre où les ressources forestières sont omniprésentes, la récolte et la transformation de l'eau d'érable à des fins commerciales est une activité économique très très importante pour la survie de plusieurs municipalités dévitalisées où l'exploitation acéricole représente la seule activité économique pour faire vivre la population et les familles qui y habitent. Avec la crise forestière, l'exploitation acéricole demeure souvent la seule activité de ces municipalités. À titre d'exemple, la municipalité de Saint-Athanase compte environ 350 habitants; l'acériculture rapporte autour de 5 M$ par année. Les municipalités de Biencourt, Lejeune et Auclair sont d'autres municipalités dans la même situation.

Il faut tenir compte que le réchauffement climatique à moyen et long terme favorisera notre région au détriment d'autres régions du Québec qui elles verront leur production baisser grandement. C'est là que seront nécessaires nos peuplements régionaux, tant pour la production mondiale de sirop d'érable que pour l'économie de notre région. Il faut se rappeler que nous sommes la deuxième région de production en volume de sirop d'érable et un producteur sur deux exploite une érablière en terres publiques.

3. Méthodologie utilisée pour alimenter notre réflexion

Afin de nous éclairer dans cette consultation, nous avons donné un mandat à la Société d'exploitation des ressources de la Neigette[1] (SERN) afin d'identifier pour chacune des aires protégées proposées :

- Le potentiel acéricole **Sous bail** donc les érablières déjà exploitées;
- Le potentiel **En réserve MRN** soit les érablières réservées et inventoriées à l'intérieur de l'aire protégée;
- Le **Potentiel 4e** signifie le potentiel acéricole selon la cartographie du 4e décennal non-inventorié à l'intérieur de l'aire protégée;
- Et le **Potentiel 4e EFE** signifie le potentiel acéricole selon la cartographie du 4e décennal non-inventorié situé dans les écosystèmes forestiers exceptionnels ou des réserves écologiques situées à l'intérieure d'un aire protégée (ce potentiel est déjà gelé).

Sur les tableaux qui sont joints au présent document, on y retrouve également, les **Superficies en pourcentage (%)** qu'occupe le potentiel acéricole à l'intérieur de l'aire protégée; les **Superficies (ha)** en nombre d'hectares; le **Nombre d'entailles** potentiel et les Superficies déjà traitées (ha) du potentiel acéricole ayant déjà été traité en éclaircie ou en amélioration à l'intérieur de l'aire protégée. Comme le MRN ne pouvait nous fournir le nombre d'entailles à l'hectare, nous avons utilisé la norme de 265 entailles/ha, chiffre moyen qui ne surévalue pas le potentiel.

Jusqu'à maintenant, l'étude d'impact sur la détermination de contraintes à l'établissement d'aires protégées proposées par le comité d'experts s'est appuyée sur *le nombre d'entailles des érablières sous bail* et *le nombre d'entailles mis en réserve* par le MRN. ***L'ajout du nombre d'entailles du 4e décennal*** amène une information additionnelle qui, juxtaposé au potentiel exploité et mis en réserve, nous donne un tout autre portrait de situation. Pour certaines aires protégées proposées, c'est souvent plus du double de ce qui a été identifié comme impact de la présence de peuplements d'érables.

---

[1] Nous voulons remercier grandement M. Pierre-Luc Roussel, technicien forestier, responsable des opérations en forêt publique de la SERN pour son travail de recherche très précieux pour nous.

Nous remercions également M. Luc Lavoie, conseiller scientifique de la CRÉ, de nous avoir consacré de son temps et fournit l'information nécessaire pour alimenter notre réflexion.

4. Proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent

Pour le Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie, nous avons retenu dans notre analyse des contraintes majeures quant aux choix des territoires du Lac de l'Est, de la Rivière Noire et de la Rivière Cap-Chat.

Dans l'analyse faite par le comité d'experts, le potentiel des peuplements d'érables évalué lors du 4e décennal n'a pas été pris en compte pour tous les sites identifiés, ce qui vient changer complètement les portraits acéricoles réalisés. Comme nous ne connaissons pas encore l'avenir, nous devrions à ce moment exclure ces superficies comme choix d'aires protégées. Notre présentation portera principalement sur les territoires mentionnés au premier paragraphe.

Pour les autres territoires identifiés comme aires protégées proposées, l'impact sur l'acériculture est faible donc nous ne voyons aucun problème à ces choix.

Finalement, dans son analyse coût-bénéfices, le comité d'experts a précisé, en page 26 du document de consultation, que ***le potentiel d'érablières réservées dans les choix proposés pourrait se poursuivre.*** Il va s'en dire que nous devrons, s'il y a lieu, obtenir également ***l'autorisation de faire des chemins et de passer des lignes électriques***, sinon cette possibilité est irréalisable pour l'exploitation. Au surplus, le potentiel du 4e décennal pourrait également faire partie d'érablières réservées par le MRN dans ces sites d'aires protégées et permettre également son développement. À ce moment, il n'y aurait plus aucun problème pour l'acériculture dans ces sites identifiés.

5. Territoires proposés situés dans les MRC Kamouraska, du Témiscouata et de Matane

5.1 Le Lac de l'Est - Kamouraska

D'entrée de jeu, lorsque l'on analyse le tableau suivant, force est de constater que nous sommes profondément en désaccord sur le choix de ce territoire. L'activité acéricole actuelle et potentielle pour cette MRC serait grandement diminuée, les contraintes sont majeures pour l'acériculture.

Dans l'analyse d'impact du comité, nous retrouvons un nombre d'entailles autour de 185 000 entailles, soit environ 800 hectares, et lorsque l'on regarde le potentiel du 4e décennal, nous doublons presque les possibilités d'exploitation, soit 726 hectares additionnelles. L'impact socioéconomique risque donc d'être majeur en acériculture et représente également des contraintes forestières modérées et élevées (sur 38,8 %).

Conséquemment, nous ne supportons pas le choix de ce territoire en aire protégée. Nous suggérons le choix d'une autre portion de territoire où l'on pourrait retrouver les qualités recherchées.

Territoire d'intérêt - Lac de l'Est

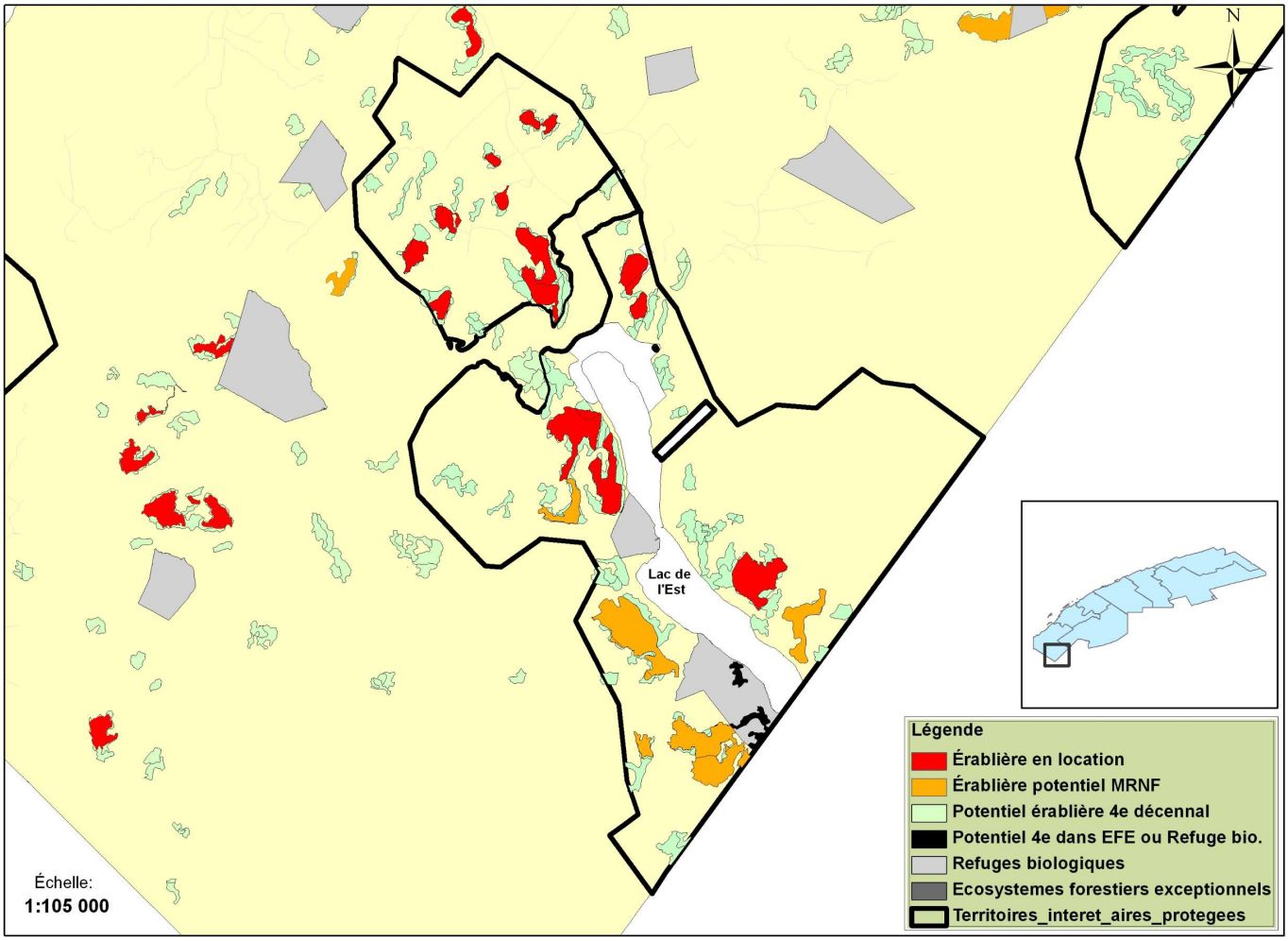

UAF 1152

Lac de l'Est

9633,1 ha

	Superficie (%)	Superficie (ha)	Nb. Entailles	Sup. traitées (ha)
Sous bail	4,7	448,6	103600	
En réserve MRN	3,7	352,8	82300	212,1
Potentiel 4e	7,5	726,8	167164	67,2
Potentiel 4e dans EFE	0,4	34,3	7889	0,7
Total:	**16,2**	**1562,5**	**360953**	**280**

5.2 La Rivière Noire (partie du territoire alternatif proposé)

La Rivière Noire

Lorsque nous analysons ce territoire, force est de constater que la production acéricole limitrophe au secteur identifié est très très importante. Nous avons donc une activité humaine et socioéconomique majeure. Nous reconnaissons qu'un effort a été mis afin d'éviter le plus possible d'englober les érablières en exploitation mais ce n'est pas suffisant.

Dans la partie sud-ouest de ce territoire, nous y retrouvons un fort potentiel de peuplement acéricole au 4e décennal. Par rapport au potentiel déjà en exploitation sur ce site, cela représente quatre (4) fois les possibilités nouvelles en termes de superficie.

Conséquemment, nous suggérons le retrait de ce secteur comme aire protégée ou l'exclusion de la partie sud-ouest de ce secteur où nous retrouvons des érablières en exploitation et un potentiel d'érables dans l'évaluation du 4e décennal.

Territoire d'intérêt - Rivière Noire

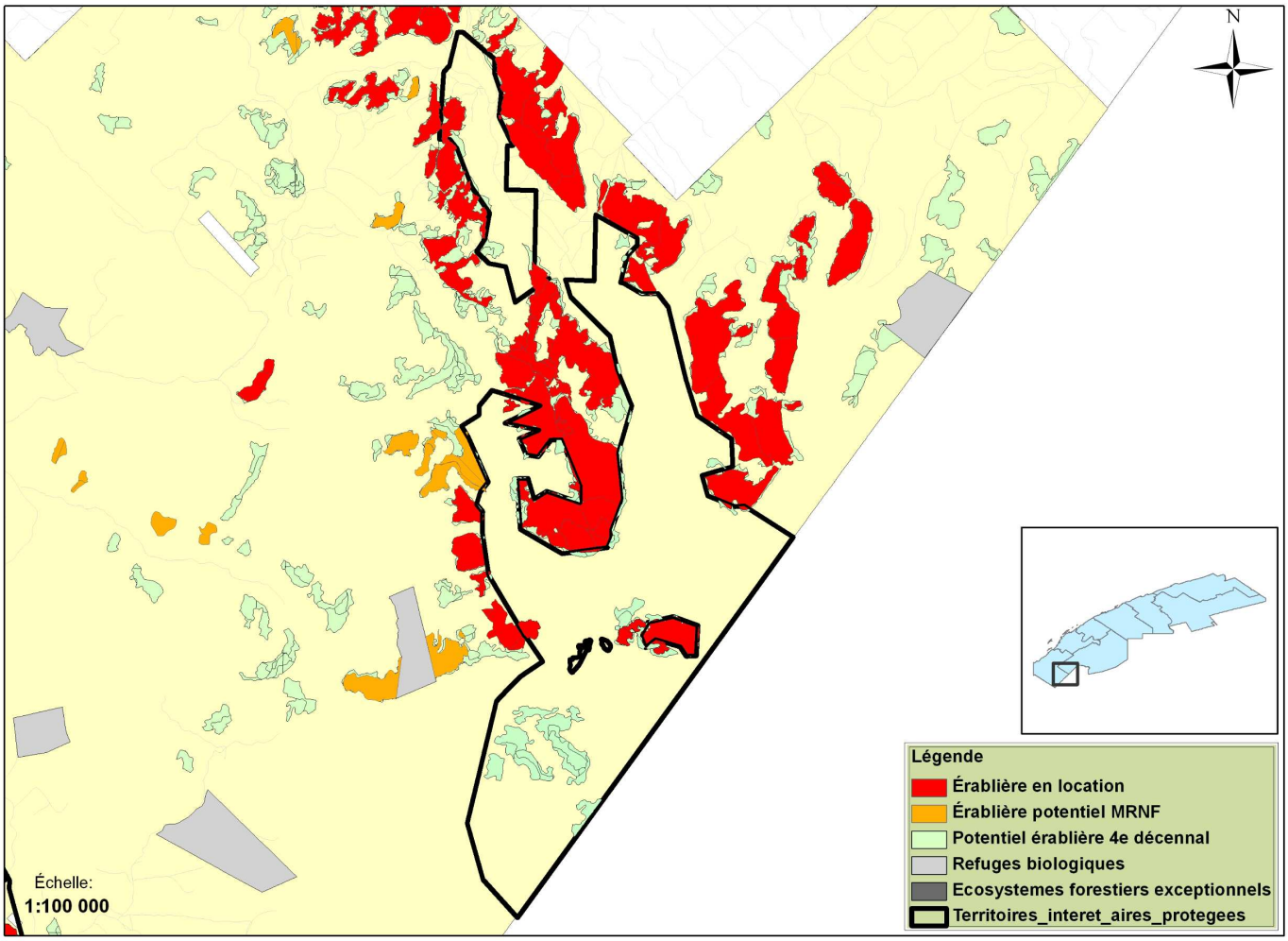

UAF 1152

Rivère Noire

4014,2 ha

	Superficie (%)	Superficie (ha)	Nb. Entailles	Sup. traitées (ha)
Sous bail	1,4	55,5	19679	
En réserve MRN	0,03	1,2	300	0
Potentiel 4e	6,8	271,2	81360	135,5
Potentiel 4e dans EFE	0,0	0	0	0
Total:	**8,2**	**327,9**	**101339**	**135,5**

5.3 Territoire d'intérêt – Rivière Cap-Chat

Quand nous analysons ce territoire, les contraintes sont comparables à celles de la Rivière Noire. Les peuplements réservés et ceux identifiés au 4e décennal amènent une exploitation acéricole à peu près semblable en volume, sauf que ce secteur présente une activité humaine et socioéconomique moins grande. Un chemin déjà existant permettrait l'exploitation de ces érablières au plus grand profit des populations de cet endroit. Dans ce secteur, une activité économique plus grande serait bienvenue *(voir le tableau à la page suivante)*.

Conséquemment, nous suggérons le retrait de ce secteur comme aire protégée ou l'exclusion de la partie ouest de ce secteur où nous retrouvons le peuplement potentiel du 4e décennal ainsi que les peuplements d'érables en exploitation.

Territoire d'intérêt - Rivière Cap-Chat

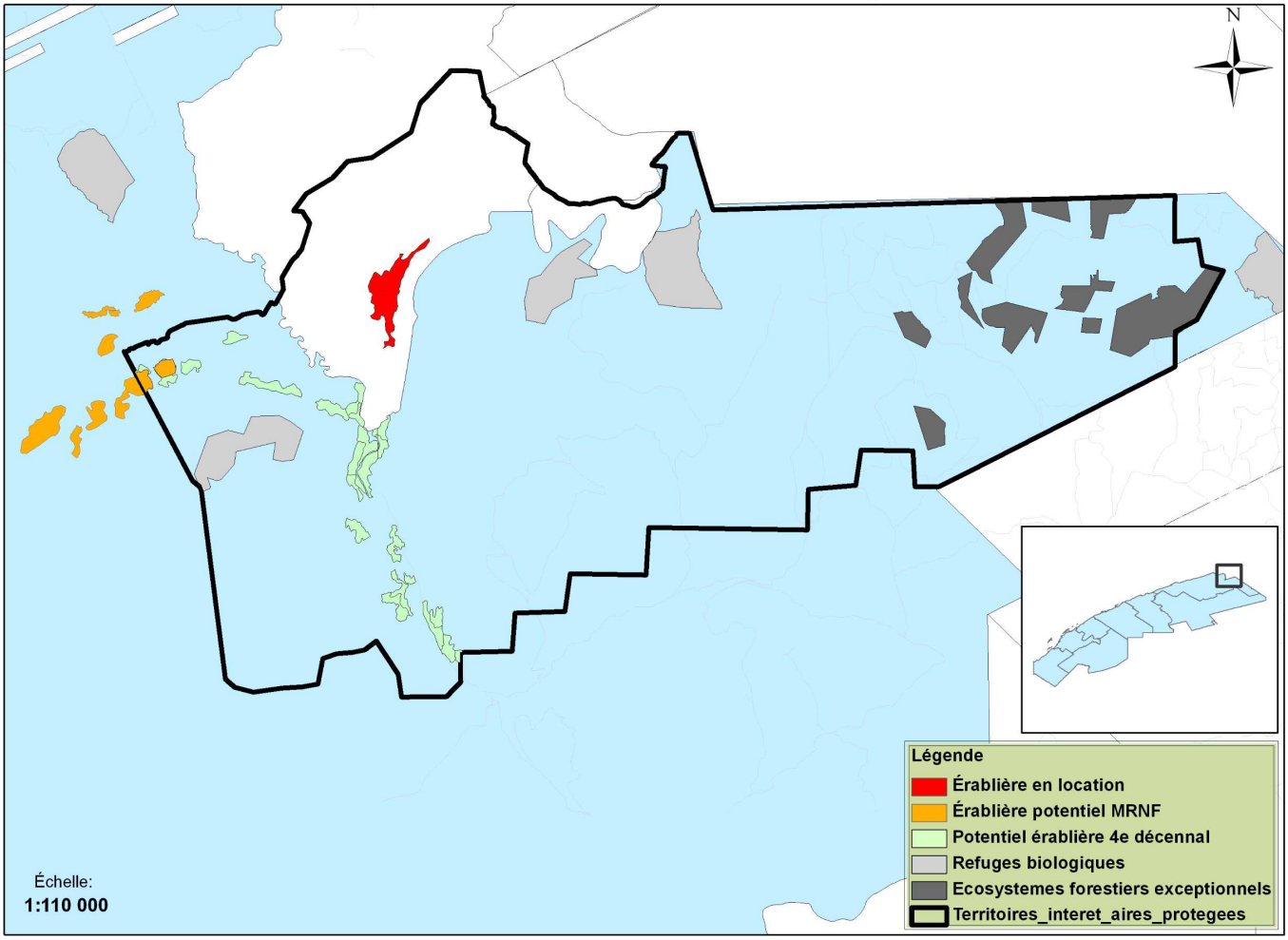

UAF 1254

Rivière Cap-Chat

18760,2 ha

	Superficie (%)	Superficie (ha)	Nb. Entailles	Sup. traitées (ha)
Sous bail	0,5	91,7	28200	
En réserve	0,1	26,4	7000	0
Potentiel 4e	1,5	283	74995	0
Potentiel 4e dans EFE	0,0	0	0	0
Total:	**2,1**	**401,1**	**110195**	**0**

6. Conclusion

Dans ses opinions, le Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie est favorable à l'établissement de plusieurs choix quant aux aires protégées proposées.

Nous excluons les sites du Lac de l'Est et une partie du site alternatif de la Rivière Noire. Ces sites représentent des contraintes majeures car nous y retrouvons une activité humaine et socioéconomique importantes. Des contraintes modérées sont présentes également pour le site de la Rivière Cap-Chat mais l'activité humaine y est moins présente. Nous suggérons également le retrait de ce territoire ou d'une partie de celui-ci. De plus, la création de ces aires protégées aura pour effet de limiter le potentiel de développement de l'industrie acéricole, qui elle contribue au développement socioéconomique des collectivités dans notre région.

Nous pensons qu'actuellement, nous devons être prudents face à ces choix car la survie et le développement des secteurs forestiers ligneux et non ligneux pour notre région sont essentiels (concentration humaine, municipalités fondées sur ces activités, emplois et retombées économiques). On ne peut dire la même chose quant aux impacts pour d'autres utilisateurs de nos ressources en forêt publique.

À moyen et long terme, nous devrons faire d'autres choix pour augmenter les superficies d'aires protégées, ***alors soyons prudents***!

MERCI DE VOTRE ATTENTION!